

« Association Des Amis de Raymond Devos »

Procès-verbal

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de novembre 2020 tenue exceptionnellement par correspondance 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Ordre du jour :

1. Adhésions et cotisations.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2019.
3. Compte-rendu moral et d'activités, et rapport financier de l'année 2019.
4. Rapport des vérificateurs aux comptes et vote de l'Assemblée Générale.
5. Plan d'actions et budget prévisionnel 2020
6. Cotisation 2021.
7. Election d'Administrateurs et de Vérificateurs aux comptes.
8. Questions diverses.

L'Assemblée Générale de l'ADARD concernant les comptes de 2019, initialement prévue le 26 mars 2020, puis le 4 novembre 2020 vient encore une fois d'être reportée en raison du Coronavirus. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, afin de pouvoir approuver les différentes résolutions avant la fin de l'année 2020, le Conseil d'Administration a décidé de tenir cette Assemblée générale par correspondance.

Le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations 2019 15 jours avant la convocation à l'Assemblée Générale est de 125 auquel s'ajoutent les 3 membres d'honneur, soit un total de 128 membres.

1. Adhésions et cotisations

Au 31 décembre 2019, l'ADARD comptait 119 adhérents auxquels s'ajoutent les 6 nouvelles adhésions enregistrées depuis le Forum des Associations du 8 septembre 2019, dont la cotisation aura pour échéance le 31 décembre 2020.

L'association compte également 3 membres d'honneur : Jean-Louis et Nicole DEVOS ainsi qu'Hervé GUIDO.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2019

L'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 mars 2019 est demandée aux adhérents (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

3. Compte-rendu moral et d'activités et rapport financier de l'exercice 2019

Le rapport moral de l'exercice 2019 est présenté en annexe.

Le quitus moral est demandé aux adhérents (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

Le rapport financier est exposé en annexe.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes et vote de l'Assemblée Générale

Lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2019, deux vérificateurs aux comptes ont été élus : M. Raymond GERARD et M. Jean-Pierre PERROTIN. Ils ont donc vérifié les comptes 2019 et certifié exacts les documents financiers de l'ADARD.

Le quitus financier est demandé aux adhérents (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

5. Plan d'action et budget prévisionnel 2020

Le Plan d'action 2020 est présenté en annexe.

Le Budget prévisionnel 2020, tel qu'il avait été prévu en début d'année, est exposé également en annexe. Nous savons maintenant que le spectacle des Trampolines ayant été annulé, la partie « spectacles » ne comportera que quelques menus frais déjà engagés (la billetterie par exemple). C'est pourquoi nous avons ajouté une colonne « révision 2020 ».

Il est demandé aux adhérents d'approuver ce budget (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

6. Cotisation 2021

Le Conseil d'Administration propose que la cotisation annuelle reste fixée à 20 euros. Il demande à l'Assemblée Générale de ratifier cette proposition.

Il est demandé aux adhérents d'approuver cette proposition (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

7. Election d'Administrateurs et de Vérificateurs aux Comptes

Elections d'Administrateurs : Conformément à l'article 12 des statuts et au règlement intérieur de l'ADARD, le Conseil d'Administration est renouvelé par moitié tous les deux ans.

Rappel : Le C.A. peut comporter 12 membres au maximum, 3 à 6 administrateurs parmi les fondateurs et 3 à 6 administrateurs parmi les membres actifs. A ce jour, il reste 3 administrateurs fondateurs : Philippe CASTAING, Colette LECAILTEL et Guy LORIOT.

Suivant les statuts : « en cas de diminution du nombre d'administrateurs parmi les fondateurs, le Conseil d'Administration sera complété par des administrateurs élus parmi les membres actifs. »

Les administrateurs sont élus pour une durée de 4 ans.

Les mandats de 6 administrateurs se terminent en 2020 : Philippe CASTAING, Jany CROUZAT, Colette LECAILTEL, Guy LORIOT, Jean-Robert STENVOT et Michel THIBAUT.

Jany CROUZAT et Michel THIBAUT, pour des raisons personnelles, ne se représentent pas.

Philippe CASTAING, Colette LECAILTEL, Guy LORIOT et Jean-Robert STENVOT se représentent.

Pour les 2 postes vacants laissés par Jany CROUZAT et Michel THIBAUT, 2 personnes se sont présentées et ont été cooptées par le dernier Conseil d'Administration de l'ADARD : Jean-Luc MICHAUX et Marie-Christine TREUCHOT.

Pour information, ces 2 personnes peuvent nous apporter leurs compétences, notamment en matière de comptabilité (Marie-Christine Treuchot est trésorière de l'ARC de Saint-Rémy, association de plus de 700 adhérents) et dans le domaine culturel (Jean-Luc Michaux est producteur de films et connaît bien le monde du spectacle)

Il est demandé aux adhérents d'approuver les différentes candidatures au Conseil d'Administration (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

Les candidats sont élus pour 4 ans. Leur mandat se terminera en 2024.

Le Conseil d'Administration de l'ADARD comportera ainsi 12 membres, nombre maximum fixé par les statuts, dont 3 membres fondateurs.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira après le dépouillement des votes de l'Assemblée Générale pour élire son bureau.

Il est bien évident que tout membre actif souhaitant participer à l'une des actions de l'ADARD pourra être invité à une réunion du Conseil d'Administration qui traitera du sujet.

Election des Vérificateurs aux comptes :

Raymond GERARD et Jean-Pierre PERROTIN ont renouvelé leur candidature.

Il est demandé aux adhérents d'approuver ces candidatures (formulaire « votes de l'AG » à retourner)

8. Questions diverses

La Fondation Raymond Devos nous donne quelques nouvelles de la Maison-musée (voir en annexe)

Au nom des membres du Conseil d'Administration, la Présidente remercie tous les Amis de Raymond Devos qui leur font confiance et les encouragent à réaliser les objectifs fixés par les statuts de l'association. C'est grâce à leur soutien que nous pouvons faire rayonner l'esprit Raymond Devos.

La présidente remercie chaleureusement toute l'équipe des administrateurs et des bénévoles de l'association, ainsi que les administrateurs et le personnel de la Fondation pour leur implication dans la vie de l'association.

Nous attendons avec impatience le retour à une vie presque normale pour pouvoir reprendre nos activités et notamment les spectacles pour vous faire oublier, comme savait si bien le faire notre ami Raymond, vos soucis et votre morosité. En attendant, protégez-vous bien, et surtout prenez à forte dose « du Raymond Devos » pour renforcer votre santé. C'est un excellent remède.